

**Intergovernmental Group of Experts on
Consumer Protection Law and Policy, 9th session
Room XII, Palais des Nations, Geneva
6-8 July 2026**

Statement

The Economic Community of West African States (ECOWAS)

***This material has been reproduced in the language and form as it was provided.
The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the
views of UN Trade and Development.***

MESSAGE DE LA CEDEAO EN MATIERE DE CONCURRENCE ET DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Les récentes sessions des Groupes intergouvernementaux d'experts de la CNUCED consacrées au droit et à la politique de la concurrence ainsi qu'à la protection des consommateurs ont mis en lumière des enjeux qui concernent directement l'avenir économique de notre région ouest-africaine.

Ces rencontres internationales ont permis d'échanger sur des questions essentielles pour nos économies : la transformation numérique des marchés, l'efficacité des politiques de concurrence, le renforcement des institutions, la coopération entre les États, l'organisation des chaînes de valeur alimentaires et la protection des consommateurs.

Pour la CEDEAO, ces réflexions revêtent une importance particulière, car elles rejoignent pleinement nos objectifs d'intégration économique, de développement du commerce régional et de construction d'un véritable marché commun ouest-africain.

Aujourd'hui, nos économies connaissent des transformations profondes. Le développement du numérique, l'augmentation des échanges commerciaux et la multiplication des activités économiques transfrontalières créent de nouvelles opportunités, mais également de nouveaux défis.

Nous devons donc disposer de règles modernes et d'institutions solides capables d'accompagner ces évolutions, de garantir un environnement économique équitable et de favoriser l'innovation.

C'est dans cette perspective que la création de l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO représente une étape historique. Cette Autorité doit permettre de renforcer la coopération entre les États membres, d'assurer une meilleure application des règles de concurrence et de créer un environnement plus sûr pour les entreprises, les investisseurs et les consommateurs.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions prioritaires doivent être engagées.

Premièrement, nous devons accélérer la mise en place effective de l'Autorité Régionale de la Concurrence.

Cela implique de finaliser les instruments juridiques, institutionnels et administratifs nécessaires à son fonctionnement, de clarifier les responsabilités entre l'Autorité régionale et les autorités nationales, et de mettre en place des mécanismes efficaces de coopération et d'échange d'informations.

Cette Autorité devra jouer un rôle central dans la protection du marché communautaire contre les pratiques qui limitent la concurrence et qui peuvent nuire aux entreprises et aux consommateurs.

Dans un espace économique intégré comme celui de la CEDEAO, certaines pratiques peuvent en effet produire des effets au-delà des frontières nationales. Une entente entre plusieurs entreprises dans des secteurs importants comme les télécommunications, les transports, les produits pharmaceutiques ou les produits alimentaires pourrait affecter plusieurs pays à la fois.

Une réponse régionale permettra donc de mieux traiter ces situations et de garantir un fonctionnement équitable du marché communautaire.

Deuxièmement, la CEDEAO doit mieux prendre en compte les défis liés à l'économie numérique.

Le commerce électronique, les services financiers numériques et les plateformes en ligne connaissent une croissance rapide dans notre région.

Le développement du mobile money, par exemple, a permis à des millions de citoyens d'accéder plus facilement aux services financiers, notamment dans les zones où les services bancaires traditionnels sont moins présents.

Cependant, cette transformation numérique nécessite également une vigilance particulière. Nous devons veiller à ce que les marchés restent ouverts, que les petites entreprises puissent accéder aux plateformes numériques et que les consommateurs soient protégés contre les pratiques qui pourraient limiter leurs choix.

Une approche régionale est indispensable pour éviter une fragmentation des réglementations nationales et permettre aux États membres de répondre efficacement aux pratiques qui dépassent leurs frontières.

Troisièmement, le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales doit rester une priorité.

La mise en œuvre effective du droit de la concurrence nécessite des compétences spécialisées dans plusieurs domaines : l'analyse des marchés, les enquêtes économiques, le contrôle des concentrations, la lutte contre les ententes et les abus de position dominante.

La CEDEAO devra donc développer des programmes de formation, favoriser les échanges d'expériences et renforcer la coopération entre les autorités compétentes des États membres.

Car disposer de règles de concurrence ne suffit pas. Il faut également avoir les compétences nécessaires pour les appliquer efficacement.

Quatrièmement, il est essentiel de mieux mesurer l'impact des politiques de concurrence.

La concurrence n'est pas seulement une question de règles et de sanctions. Elle est également un véritable outil de développement économique.

Lorsqu'elle fonctionne correctement, elle favorise l'innovation, améliore la qualité des services, encourage l'investissement et contribue à offrir de meilleurs prix aux consommateurs.

Le secteur des télécommunications en Afrique de l'Ouest en est une illustration concrète. Le développement de plusieurs opérateurs sur les marchés nationaux a contribué à améliorer l'accès aux services numériques, à diversifier les offres et à stimuler l'innovation.

Cette logique concerne également d'autres secteurs comme le transport aérien régional, les services bancaires, la distribution alimentaire ou encore le commerce électronique.

Une politique efficace de concurrence ne bénéficie donc pas uniquement aux entreprises ; elle améliore directement le quotidien des populations.

Cinquièmement, la concurrence et la protection des consommateurs doivent avancer ensemble.

Un marché régional efficace ne peut fonctionner que si les consommateurs ont confiance.

Avec le développement des achats en ligne et des échanges transfrontaliers, de nouvelles questions apparaissent : comment traiter une plainte contre une entreprise située dans un autre État membre ? Comment lutter contre les produits dangereux ou les pratiques commerciales trompeuses sur Internet ?

La CEDEAO devra donc renforcer la coopération entre les autorités compétentes, harmoniser progressivement les règles minimales de protection des consommateurs et développer des actions d'information et d'éducation.

La protection des consommateurs est une condition essentielle pour renforcer la confiance dans le marché régional.

Sixièmement, la CEDEAO doit intégrer davantage les principes de concurrence dans les secteurs agricoles et alimentaires.

L'agriculture occupe une place centrale dans les économies ouest-africaines. La politique de concurrence peut contribuer à améliorer le fonctionnement des filières agricoles et à renforcer la sécurité alimentaire.

Dans certaines chaînes de valeur, les producteurs peuvent avoir un pouvoir de négociation limité face à certains acheteurs ou intermédiaires. Une meilleure surveillance des pratiques restrictives peut contribuer à garantir une rémunération plus équitable des producteurs tout en maintenant des prix accessibles pour les consommateurs.

Cela concerne notamment des secteurs stratégiques comme le cacao, le coton, le riz, les céréales, les produits maraîchers ainsi que l'élevage et les produits laitiers.

La concurrence devient ainsi un outil au service du développement rural et de la sécurité alimentaire.

Enfin, la CEDEAO doit renforcer sa coopération avec les initiatives continentales, notamment la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi qu'avec les autres organisations régionales et internationales.

La concurrence est aujourd'hui un enjeu qui dépasse les frontières nationales.

Avec la mise en œuvre progressive de la ZLECAf, les entreprises ouest-africaines seront amenées à travailler davantage avec des partenaires d'autres régions d'Afrique.

Cette nouvelle dynamique nécessite des règles communes afin d'éviter que certaines pratiques anticoncurrentielles ne limitent les bénéfices attendus de l'intégration commerciale africaine.

La CEDEAO doit donc préparer ses entreprises et ses institutions à un environnement économique africain plus intégré.

Dans cette dynamique, la Conférence inaugurale de l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO, prévue du 15 au 17 septembre 2026 à Banjul, en République de Gambie, constituera une étape importante.

Cette conférence permettra de transformer les enseignements tirés des travaux internationaux en actions concrètes adaptées aux réalités de notre région.

Elle sera l'occasion de définir une feuille de route claire pour l'installation de l'Autorité, d'identifier les priorités régionales en matière de concurrence numérique, de renforcer les capacités institutionnelles et de consolider la coopération entre les États membres.

Les travaux de la CNUCED nous rappellent une chose essentielle : la concurrence est un instrument au service du développement économique et de l'intégration régionale.

Ces enjeux ne sont pas abstraits. Ils concernent directement nos citoyens lorsqu'ils paient leurs services de télécommunication, lorsqu'ils utilisent une plateforme numérique, lorsqu'ils achètent des produits alimentaires ou lorsqu'une petite entreprise cherche à accéder à un marché régional.

La politique de concurrence est donc un outil concret au service du développement économique, de l'innovation et du bien-être des populations.

En construisant un système régional moderne de concurrence, la CEDEAO contribue à créer un environnement plus favorable aux entreprises, plus protecteur pour les consommateurs et plus attractif pour les investissements.

La mise en place de l'Autorité Régionale de la Concurrence représente ainsi une opportunité majeure pour renforcer le marché commun ouest-africain et affirmer le rôle de la CEDEAO comme acteur majeur de la gouvernance économique en Afrique.

Je vous remercie.